

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 28 mars 2022

**N°** CD-2022-2-12-1

**N° applicatif** 3429

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

### **Service instructeur**

Service dialogue de gestion financière

### **Service consulté**

## **ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES COLLÉGIENS D'ALSACE ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2022 AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE**

Résumé : Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin présentent des systèmes de dotations de fonctionnement aux collèges publics différents qui se poursuivront jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023.

L'une des différences majeures réside dans le versement d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour les collèges haut-rhinois et d'un versement de DGF assortie de dotations de fonctionnement complémentaires, au long cours, pour les collèges bas-rhinois.

Ce rapport propose une série de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges d'Alsace, notamment pour prendre en compte des corrections sur le nombre d'élève de référence, les effets de la crise sanitaire, les surcoûts des dépenses de viabilisation ainsi qu'une régularisation de répartition de charge de chauffage entre le Lycée et le Collège d'Ingersheim.

Au total, 222 981,65 € sont ainsi identifiés et proposés dans ce rapport pour accompagner une partie des collèges d'Alsace.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'Alsace d'un montant total de 222 981,65 €, telles que détaillées ci-après.

### **1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 42 316,55 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques.

### **2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LE SURCOUT DES DEPENSES DE VIABILISATION (CHAUFFAGE, ELECTRICITE, EAU) ET DU CHAUFFAGE URBAIN**

Le collège Hans Arp et le collège International de l'Esplanade à Strasbourg sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

- Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
- Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
- Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Conseil Général a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Le montant pour couvrir les charges P3 des collèges Hans Arp et International de l'Esplanade à Strasbourg s'élève à :

- 10 339,26 € pour le collège Hans Arp, pour l'année 2020 ;
- 14 301,97 € pour le collège international de l'Esplanade, pour les années 2019, 2020 et 2021.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires pour couvrir le surcoût des dépenses de viabilisation à hauteur de 121 988,80 € et pour le chauffage urbain à hauteur de 24 641,23 €, soit au total 146 630,03 €.

### **3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE**

La crise sanitaire du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget de l'établissement.

Les deux territoires ont eu des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées :

- 160 000 € ont été versés aux collèges du Haut-Rhin dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise,
- pour le Bas-Rhin au 6 décembre 2021, 346 273 € de dotations de fonctionnement complémentaires ont été versées aux collèges publics (dont 121 428 € pour 2020 et 224 845 € pour 2021).

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 20 903,07 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

#### **4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES POUR LE FONCTIONNEMENT DES MISSIONS DES REFERENTS HANDICAPS**

En vue d'assurer les missions de référent handicap, en lien avec la direction des services départementaux de l'Education nationale, la Collectivité européenne d'Alsace propose de verser aux collèges publics une dotation complémentaire de fonctionnement, garantissant ainsi tous les moyens matériels et informatiques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Le référent handicap contribue sur son secteur d'intervention à l'accueil et à l'information de l'élève ou de ses parents (organisation de réunions d'équipe de suivi de la scolarisation – élaboration du projet personnalisé de scolarisation – évaluation).

Deux types de versement sont proposés :

- un forfait de 438 € pour couvrir les dépenses de photocopies et de timbres
- ou
- un forfait de 388 € pour couvrir frais de timbres.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer au collège public Caroline Aigle de Strasbourg une seconde dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant de 388 €, afin de couvrir les frais de fonctionnement des missions du 2<sup>ème</sup> référent handicap du collège.

#### **5. PROPOSITION DE PARTICIPATION AU PROJET « REPRESENTER L'HISTOIRE A PARTIR D'ARCHIVES CHOISIES » DU COLLEGE GREGOIRE DE TOURS A MARLENHEIM**

Le collège Grégoire de Tours de Marlenheim travaille avec les élèves sur le projet « représenter l'histoire à partir d'archives choisies » durant l'année scolaire 2021/2022.

Ce projet a pour objectifs de sortir les élèves des manuels d'histoire pour les confronter au matériau historique brut, l'archive en lien avec le programme d'histoire de troisième. Il permettra aux élèves de découvrir et de se familiariser avec les lieux des archives (initiation à la recherche archivistique), de rencontrer des illustrateurs professionnels et d'échanger avec eux sur leur pratique et de s'approprier l'histoire autrement que par un cours. Le travail des élèves et des illustrateurs sera valorisé dans le cadre d'une exposition de fin d'année.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le principe d'une participation aux frais d'organisation de ce projet, à hauteur de 50% et dans la limite maximale de 1 500 €. La participation s'effectuerait par le versement d'une dotation de fonctionnement complémentaire au collège Grégoire de Tours de Marlenheim, sur la présentation des justificatifs des dépenses.

## **6. PROPOSTION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE DU COLLEGE JEAN MONNET A STRASBOURG POUR LA PARTICIPATION AU CARREFOUR DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

Le Carrefour des Formations Professionnelles est une manifestation organisée pendant trois jours, les 22, 23 et 24 février 2022 au Centre culturel Marcel MARCEAU à STRASBOURG.

Il permet aux jeunes de l'Eurométropole de rencontrer des jeunes en formation et des responsables de formations professionnelles des territoires de Strasbourg et environ. Cette action s'inscrit dans le programme d'orientation des établissements scolaires structurant les étapes du Parcours Avenir ; elle permet aux jeunes, notamment de 3ème, d'avancer dans la réflexion et la formalisation de leur projet scolaire et professionnel. Dans ce cadre, le collège Jean Monnet participera à la 22ème édition de ce carrefour.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer au Collège Jean Monnet à STRASBOURG une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 500 € au titre de l'organisation du Carrefour des Formations professionnelles 2022.

## **7. PROPOSISTION D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE LA DOTATION "AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT" 2022 POUR DIVERS COLLEGES PUBLICS D'ALSACE**

Lors de sa séance Plénière du 18 octobre 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a reconduit les critères de calcul 2021 pour le calcul des dotations de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour 2022 tenant compte du nombre d'élèves communiqués par chaque collège, dans le cadre d'une enquête annuelle.

Les collèges publics (Pfeffel à Colmar, Marcel Pagnol à Wittenheim, Rembrandt Bugatti à Molsheim et Nelson Mandela à Illkirch Graffenstaden) sollicitent une révision de la dotation pour les autres dépenses de fonctionnement, sur la base des effectifs communiqués par l'Inspection Académique.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, Pfeffel à Colmar, Marcel Pagnol à Wittenheim, Rembrandt Bugatti à Molsheim et Nelson Mandela à Illkirch-Graffenstaden, une dotation de fonctionnement complémentaire, d'un montant total 12 244 €, selon le détail suivant :

<b>Code RNE</b>	<b>Commune</b>	<b>Collège</b>	<b>Variation nb élèves</b>	<b>Dotation complémentaire</b>
0680009R	COLMAR	Collège Pfeffel	59	7 216
0681126E	WITTENHEIM	Collège Marcel Pagnol	21	2 176
0672606U	MOLSHEIM	Collège Rembrandt Bugatti	28	1 705
0672194W	ILLKIRCH - GRAF.	Collège Nelson Mandela	14	1 147
				<b>12 244 €</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose

- d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 222 981,65 € sous réserve du vote du budget et du caractère exécutoire de la délibération y afférente:
  - 42 316,55 € pour couvrir les frais d'entretien et de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
  - 121 988,80 € pour couvrir les dépenses de viabilisation et 24 641,23 € pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux charges de chauffage P3 en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
  - 20 903,07 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 3 ;
  - 388 € pour couvrir les frais de fonctionnement des missions du second référent handicaps du collège Caroline Aigle à Strasbourg ;
  - 500 € au Collège Jean Monnet à Strasbourg pour l'organisation du Carrefour des formations professionnelles ;
  - 12 244 € au titre des autres dépenses de fonctionnement, suite à l'évolution des effectifs des collèges dont : 7 216 € au collège Pfeffel à Colmar, 2 176 € au collège Marcel Pagnol à Wittenheim, 1 705 € au collège Rembrandt Bugatti à Molsheim, 1 147 € au collège Nelson Mandela à Illkirch-Graffenstaden.
- d'approuver le principe d'une participation aux frais d'organisation du projet « Représenter l'histoire à partir d'archives choisies », à hauteur de 50% et dans la limite maximale de 1 500 €, versée sous la forme d'une dotation de fonctionnement complémentaire au collège Grégoire de Tours de Marlenheim, sur la présentation des justificatifs des dépenses.

Précise que ces aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P196O003 (Tranche P196O003T51) – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY